



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations, contactez :**

**Au Koweït :** Anwar Al Rasheed  
Coordinateur, Coalition koweïtite pour la CPI  
Tel : +965 9 905 8699  
E-mail: [anar0057@yahoo.com](mailto:anar0057@yahoo.com)

**À Amman:** Abeer Al Khraisha  
Conseillère régionale – Moyen-Orient et Afrique du Nord, Coalition pour la CPI  
Tel : +201 9 346 3606  
E-mail: [alkhraisha@coalitionfortheicc.org](mailto:alkhraisha@coalitionfortheicc.org)

Amal Nassar  
Chargée de programme – Moyen-Orient et Afrique du Nord, Coalition pour la CPI  
Tel : +201 9 346 3606  
E-mail: [nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York:** Ata Hindi  
Officier de Liaison – Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe, Coalition pour la CPI  
Tel : +1 646 465 8518  
E-mail: [hindi@coalitionfortheicc.org](mailto:hindi@coalitionfortheicc.org)

**POUR DISTRIBUTION IMMEDIATE**

6 décembre 2010

**La Coalition exhorte le Koweït à rejoindre la Cour Pénale  
Internationale**  
*Sa ratification démontrerait son engagement à l'état de droit*

**(New York/Amman)** – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) — un réseau mondial de plus de 2 500 organisations non gouvernementales et de la société civile — a exhorté le Koweït à démontrer son engagement à la justice internationale en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et en adhérant à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). La Coalition a choisi le Koweït comme pays cible pour sa Campagne de Ratification Universelle (CRU) de décembre 2010, une campagne qui, chaque mois, encourage un pays différent à rejoindre la CPI.

Dans une lettre datée du 2 décembre 2010 à l'émir koweïti S.H. Sabah Al-Ahmad Al-Jabir Al-Sabah, la CCPI a exhorté le gouvernement du Koweït à faire de la ratification du Statut de Rome une priorité. Le Statut de Rome est le traité fondateur de la première cour internationale permanente capable de poursuivre les responsables génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. La récente ratification par la République de Moldavie en octobre 2010 démontre l'effort mondial entrepris pour mettre fin à l'impunité par le biais du système du Statut de Rome. Cent quatorze États ont désormais ratifié ou adhéré au Statut de Rome et 139 en sont signataires.

La CCPI a recommandé à l'émir Al-Sabah d'intensifier les efforts du Koweït pour garantir que des avancées soient faites en matière de ratification. Ratifier le traité serait conforme à l'engagement du gouvernement de respecter les droits de l'homme comme prévu par la Constitution et de promouvoir le droit international.

William Pace, Coordinateur de la CCPI, a encouragé le Koweït à démontrer son engagement à l'état de droit. "La Coalition salue les claires intentions du Koweït de ratifier le Statut de Rome et d'adhérer à l'Accord des privilèges et immunités de la Cour comme déclarées dans sa récente intervention lors de l'Examen Périodique Universel du Conseil des droits de l'homme et de la Conférence de révision", a déclaré M. Pace. "Une prompt ratification permettrait également au Koweït de saisir une occasion de démontrer son leadership parmi les pays arabes, menant la région vers la reconnaissance universelle du Statut de Rome."

L'appel de la CCPI à la ratification du Statut par le Koweït fait suite à la conclusion de la première Conférence de révision du Statut de Rome qui s'est tenue à Kampala du 31 mai au 11 juin 2010.

"Cela fait plus de dix ans que le Koweït a signé le Statut de Rome", a déclaré Anwur Al Rasheed, coordinateur de la Coalition koweïti pour la CPI. "Depuis, nous n'avons reçu aucune information sur les éléments faisant obstacle à la ratification du Statut de Rome. La ratification par le Koweït est une condition nécessaire pour participer en tant que membre à l'Assemblée des États parties. En tant que victime de la commission de crimes internationaux, le Koweït doit démontrer son engagement à mettre fin à l'impunité."

En tant qu'État partie, le Koweït serait en mesure de participer activement à l'Assemblée annuelle des États parties (AEP) de la CPI au cours de laquelle les États prennent des décisions importantes sur l'administration de la Cour, y compris sur l'élection des juges et des procureurs.

*Il existe actuellement 114 États parties à la CPI. Le principe de complémentarité, au centre du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté d'enquêter et de poursuivre de tels crimes. À ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations : en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya.*

#####